

REGLEMENT URBAN TRAIL de ROUEN

NOUVELLE DATE

DIMANCHE 8 NOVEMBRE 2026

SANS DIFFICULTÉ

9,5 KM

**PARCOURS
PATRIMOINE**

DÉPART **9 H 15**

270 D+

20 KM

**PARCOURS
UTR**

DÉPART **9 H 00**

UTR

URBAN TRAIL DE ROUEN

3ème édition



Conception graphique : Anthony Roger

Organisé par

**ROUEN
Triathlon**



En partenariat avec

OD RUN



EIFFAGE
ÉNERGIE SYSTÈMES

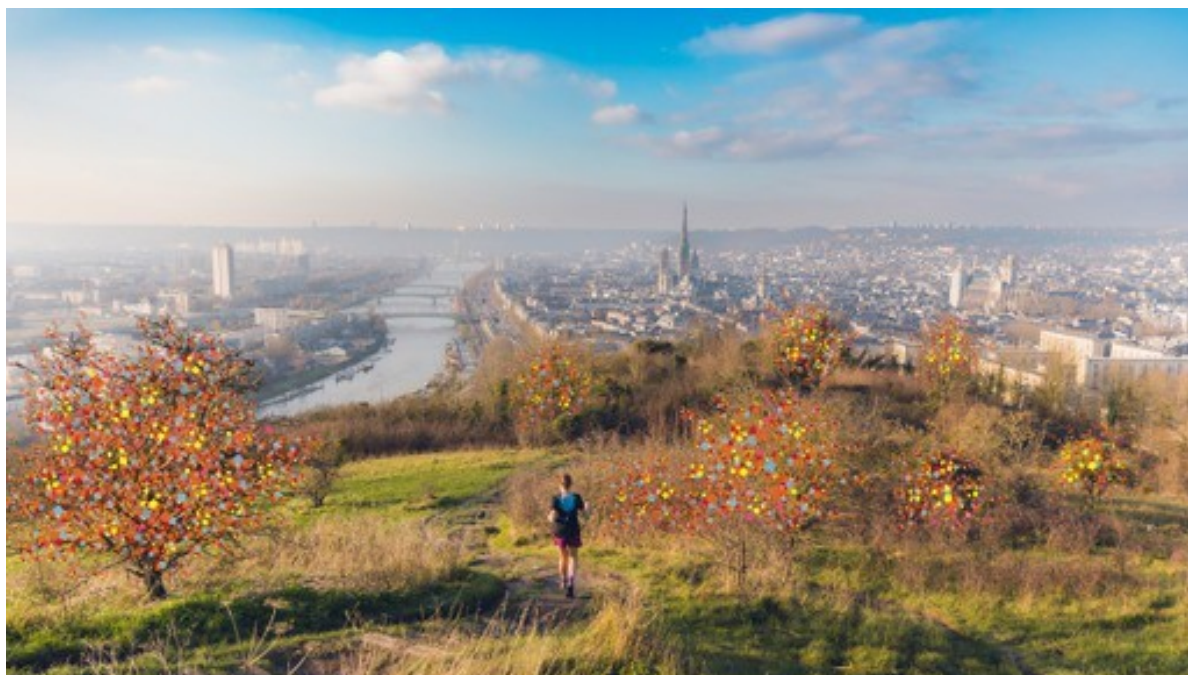
**GRUPE
HECQUET**
CUPRA ROUEN



DIMANCHE 08 NOVEMBRE 2026

**Départ du « Parcours UTR »
09H00 de l'ILE LACROIX**

**Départ du « Parcours Patrimoine »
09H15 de l'ILE LACROIX**



Le ROUEN TRIATHLON est une association domiciliée sur l'Île Lacroix qui travaille depuis de nombreuses années avec la mairie de ROUEN afin de promouvoir le sport pour tous.

Il semblait judicieux à cette association d'organiser un Urban Trail dans le but de mettre en avant sa ville chargée d'histoire et si riche en patrimoine.

Après deux premières éditions réussies en 2024 et 2025, l'U.T.R revient le dimanche 08 novembre 2026 pour la troisième fois. Rappelons que l'événement était initialement prévu le samedi 27 juin, mais avait dû être annulé en raison de la canicule.

REGLEMENT DE L'URBAN TRAIL DE ROUEN.

Ce Règlement est susceptible d'être modifié jusqu'au jour de l'épreuve.

1. GENERALITE

L'Urban trail de Rouen est une épreuve pedestre (course à pied) hors stade organisée par l'association « ROUEN TRIATHLON » répondant à la réglementation des courses à pied hors stade. L'organisation (accueil, retrait des dossards, départ/arrivée, village partenaire) se situe majoritairement sur L'ile Lacroix, 76000 ROUEN.

Chaque concurrent s'engage à parcourir la distance et itinéraire prévus dans le meilleur esprit sportif possible, il s'engage également à porter assistance et à prévenir les bénévoles du Rouen Triathlon si nécessaire.

Les principes de courtoisie, de respect d'autrui, sans aucune discrimination, de respect de l'environnement, doivent animer chaque participant.

Aucun accompagnateur (à pied ou en vélo) ne sera autorisé sur le parcours.

2. SIGNALLEMENT

Le parcours sera régulièrement jalonné de signaleurs vêtus de tenues distinctes et quelques carrefours urbains seront protégés par les services de police (municipale ou nationale).

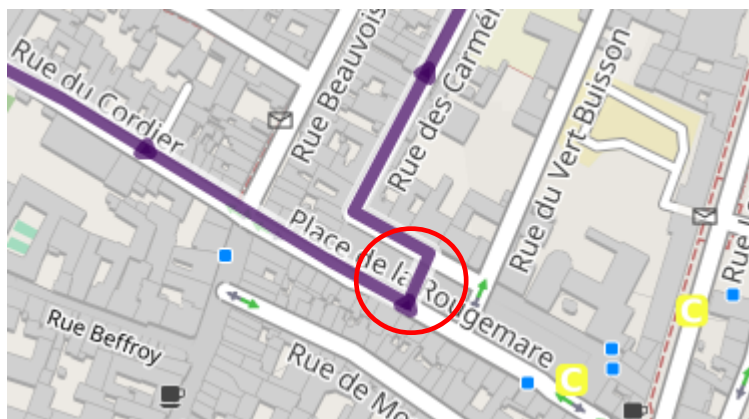
Sur les parties du parcours empruntant la voie publique, chaque participant doit se conformer au code de la route, et sera seul responsable d'un éventuel manquement à ces règles.

L'utilisation des trottoirs sera à privilégier chaque fois que possible.

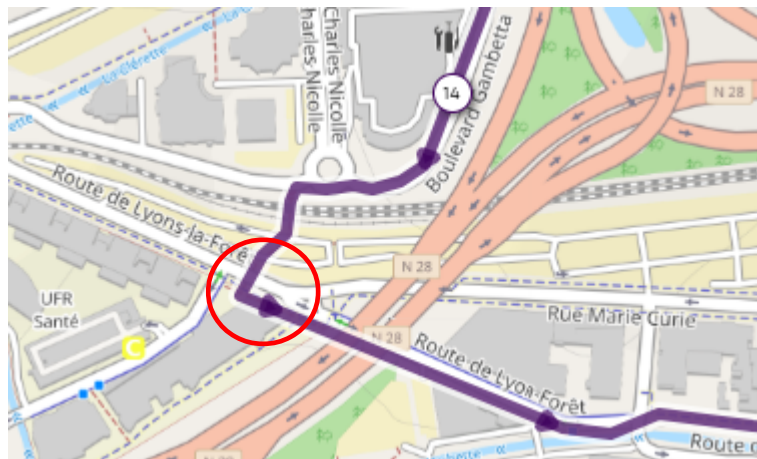
3. BARRIERES HORAIRES ET MISE HORS COURSE

Aucun concurrent ne sera chronométré après les barrières horaires indiquées sur le site de l'épreuve.

- 10H03 au point de ravitaillement (place de la Rougemare), à 6,2 km de course pour les coureurs du 20 kms
- 10h18 au point de ravitaillement (place de la Rougemare), à 6,2 km de course pour les coureurs du 9,5 kms



- 11h'24, pour l'UTR, à la traversée de la route de Lyons. Après 14,2 kms de course.



Le ROUEN TRIATHLON demande aux concurrents de vérifier leur niveau physique pour respecter la barrière horaire :

- environ 01h00 pour 6 KMS (Nombreux escaliers sur le parcours)

Le concurrent sera considéré comme hors course et sera sous sa propre responsabilité s'il continue sur le parcours.

Le Rouen Triathlon décline toute responsabilité en cas d'accident survenu sur le parcours après cette barrière horaire.

Les services médicaux positionnés sur les parcours seront habilités à mettre hors course si l'état de santé d'un concurrent le nécessite.

ATTENTION:

Il existe d'autres possibilités de mise hors course : le jet de bouteille, détrit, papiers et autres emballages de barres énergétiques mais aussi la dégradation de la faune et la flore dans les espaces naturelles (côte Sainte Catherine notamment). Il conviendra de courir sur les sentiers balisés.

De même, tout comportement antisportif, injurieux ou agressif sera prohibé et sanctionné.

Un approvisionnement d'eau sera proposé un peu avant le 7^{ème} kilomètre, place de la Rougemare. Ce ravitaillement sera commun aux deux épreuves (9,5 kms et 20 Kms).

Un approvisionnement d'eau sera proposé au parc des sports Saint Exupéry au 13,5 kms. Ce ravitaillement sera réservé à la courses des 20 kms.

Il est indispensable d'être muni d'Ecocup ou autre flasque car aucun gobelet ne sera distribué. Les coureurs seront en totale autonomie sur le reste du parcours.

Un ravitaillement final sera mis en place à l'arrivée des courses sur le village de L'île Lacroix.

4. INSCRIPTION ET RETRAIT DES DOSSARDS.

Le Rouen Triathlon propose deux distances sur l'Urban Trail :

Course du Patrimoine (9,5 Kms) départ à 09h15

UTR (20 kms) départ à 09h00.

L'inscription se fait via le site Internet : <https://www.strayde.com/utr>

Mode de paiement sécurisé par carte bancaire.

Les concurrents doivent impérativement faire parvenir avant le 05 novembre 2026 une photocopie du certificat médical en cours de validité de moins d'un an ou du PPS (Parcours de Prévention Santé).
<https://pps.athle.fr/>

Tout engagement est ferme et définitif.

Il peut faire l'objet d'un remboursement uniquement en cas de souscription de l'assurance annulation sur le site d'inscription.

Tout engagement est personnel.

Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course.

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Limites d'Age :

La course du patrimoine est ouverte à partir de la catégorie cadet (né en 2010 et avant).

L'UTR est ouvert à partir de la catégorie junior (né en 2008 et avant).

Dossard :

La participation aux épreuves nécessite le port d'un dossard fixé sur la poitrine par quatre épingles ou d'un porte-dossard.

Il ne devra en aucun cas, être réduit, découpé, plié sous peine de disqualification.

Les dossards seront distribués sur présentation d'une pièce d'identité et de votre numéro de dossard sur 2 lieux :

Le vendredi 06 novembre de 14h à 18h et samedi 07 novembre de 10h à 14h.

AUX MUTUELLES DE POITIERS, 27 rue Grand Pont 76000 Rouen.

- **Le samedi 07 novembre de 07h00 à 08h30.**

VILLAGE ESPACE JACQUES ANQUETIL, Ile LACROIX 76100 Rouen.

5. TARIFS ET INSCRIPTIONS INTERNET

Courses	Prix jusqu'au 31 mars	Prix jusqu'au 31 mai	Prix à partir du 1 ^{er} juin
Course du patrimoine	15 euros	17 euros	20 euros
UTR	20 euros	23 euros	25 euros

Le prix de l'inscription comprend le « cadeau d'inscription » et le dossard avec puce pour le chronométrage.

Le nombre d'inscrits est limité à **1050** sur le parcours « Patrimoine » et **1050** sur le parcours « UTR ».

6. ÉQUIPEMENTS

6.1 Équipement obligatoire

Un système d'hydratation de 0,5 L minimum avec porte-gourde ou Waterbag, une réserve alimentaire. Chaque participant s'engage à posséder le matériel imposé et à le présenter à toute réquisition de l'organisation juste avant le départ, durant la totalité de l'épreuve ou dans l'air d'arrivée.

6.2 Équipement conseillé

Un vêtement de pluie (en fonction des conditions météorologiques).

Une lampe frontale.

Un téléphone portable avec une batterie chargée.

Une couverture de survie.

ATTENTION :

Les animaux ne sont pas autorisés sur le parcours.

6.3 Consignes Sacs / Vestiaires / Douches

Il n'y aura ni consignes surveillées pour les sacs, ni vestiaire ni douche à disposition à l'issue de la course.

Prenez les dispositions nécessaires avant le 08 novembre 2026.

7.CERTIFICATS MEDICAUX

Les coureurs devront fournir le PPS (<https://pps.athle.fr/>) ou l'original ou la photocopie du **certificat médical de non contre-indication à la course à pied ou à athlétisme en compétition datant de moins d'un an à la date du 08 novembre 2026** en langue française. La validité du certificat médical étant de moins d'un an au jour de l'épreuve.

La présentation de licences sportives n'est pas acceptée par le ROUEN TRIATHLON, sauf licence Fédération Française d'Athlétisme.

Ce document sera conservé en original ou en copie par l'organisateur en tant que justificatif en cas d'accident. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la présentation du certificat médical.

ATTENTION :

La responsabilité du Rouen Triathlon étant directement engagée, aucune inscription ne sera enregistrée si la preuve n'est pas faite de l'existence du certificat médical par sa présentation directe ou du PPS.

Pour les participants mineurs : le sportif et les personnes exerçant l'autorité parentale renseignent conjointement, un questionnaire relatif à son état de santé, dont le contenu est précisé par l'arrêté du ministre chargé de la santé et du ministre chargé des sports. Les personnes exerçant l'autorité parentale sur le sportif mineur attestent auprès du Rouen Triathlon que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. À défaut, elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline concernée datant de moins de six mois.

- https://pps.athle.fr/downloads/questionnaire_sante_mineur.pdf

Cas particulier des coureurs étrangers : l'obligation de présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course, à pied, en compétition s'applique à tous les coureurs étrangers. Le médecin effectuant le certificat médical peut être situé ou non sur le territoire national. Il doit être rédigé en langue française, signé et daté et permettre l'authentification du médecin.

8. RÉCOMPENSES

Récompense uniquement pour les trois premiers du scratch (Homme et femme) sur les deux courses :

- Course du patrimoine
- UTR

D'autres récompenses seront décernées de façon aléatoire.

Seuls les concurrents présents à la remise des prix pourront prétendre aux récompenses. La remise des récompenses s'effectuera sur le village de l'île Lacroix à la fin des 2 courses.

9. CLASSEMENTS

Un classement sera fait pour tous les concurrents sur le site de Chronoboost.

10. SERVICE MÉDICAL

- Deux médecins urgentistes
- Des infirmiers
- Des secouristes

La course pourra être neutralisée quelques instants pour l'évacuation d'un blessé et/ou laisser passer en priorité une ambulance ou un véhicule de sécurité.

11. RESPONSABILITÉ CIVILE

Conformément à la loi, l'association ROUEN TRIATHLON a souscrit une assurance couvrant les conséquences de sa responsabilité civile. Le ROUEN TRIATHLON a souscrit une assurance propre à l'évènement, mais chaque concurrent doit être couvert par sa propre assurance responsabilité civile.

12. UTILISATION D'IMAGE

Les concurrents autorisent le ROUEN TRIATHLON ainsi que leurs ayants droits, tels que les partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles les coureurs peuvent apparaître, prises à l'occasion de sa participation, sur tous supports et documents promotionnels pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements et les traités en vigueur.

13. CNIL

Les données personnelles communiquées par les participants sont destinées à être utilisées afin d'assurer le traitement des inscriptions.

Les participants sont, toutefois, susceptibles de recevoir par e-mail des informations concernant l'épreuve sur laquelle ils sont inscrits ou des e-mails des partenaires.

Conformément à la loi « informatique et liberté ». Les participants peuvent exercer leur droit d'accès aux données les concernant et les faire rectifier ou supprimer en contactant l'organisation par mail à l'adresse Contact@rouentriathlon.fr

14. ANNULATION DE L'ÉPREUVE

Le ROUEN TRIATHLON se réserve le droit d'annuler les épreuves pour tout motif qui mettrait la vie du coureur, en danger ou en cas de force majeure (incendie, confinement, alerte météo pour intempérie etc ...) ou pour des motifs logistiques impérieux et importants.